

COMMUNIQUE
17 mars 2022

Gratuité des repas et de l'encadrement dans une maison relais

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a annoncé que les repas et l'accueil dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés (maison relais) seront gratuits à partir de la rentrée 2022/2023, sous différentes conditions.

Suite à cette annonce, nous vous informons qu'il y aura des changements au niveau de notre règlement d'ordre interne.

Ces changements seront faits ultérieurement, une fois que le ministère compétent nous a communiqué les détails et conditions de cette gratuité.